

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 20 mars 2023

Date de publication : 31 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU. M. Bernard COTTIN arrivé à 20h06 n'a pas participé à la délibération n° 2023/2403/016.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Marie-Claude POTTIER a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Benoît MEILHAC.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Jean-André GUILLERMIN.

Objet : 2023/2403/016 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 février 2023.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 février 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 février 2023.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 28 mars 2023,
Le Maire, Robert LUQUET

